



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Trimestriel numéro 54 (mars avril mai 2007)

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 14-03-2007

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Direction d'école
- Page 3 : Remboursement des titres de transport
Permut informatisées
Forum
Freinet à la télé!
- Page 4 : Back to the ISSR
- Page 5 : Base élève : danger !
- Page 6 : RESF
- Page 7 : IUFM
Communiqué de presse du national
- Page 8 : Fête des services publics.
SOS Education

RÉUNION commune DIRECTION D'ÉCOLE ET ISSR MARDI 20 MARS 17h00, au SNUipp (Bâtiment de l'horloge à Aurillac)

Edito :

Quelles nouvelles cette semaine ?

30 directeurs ont été sanctionnés pour avoir refusé de renvoyer un document : une journée de salaire, ce qui représente à coup sûr un peu plus que le prix d'un timbre, mais ne suffira pas à remettre en cause la dignité de leur combat.

Pendant ce temps les gestionnaires patentés grignotent, grignotent. Ils sont tombé sur l'ISSR et s'en font une friandise.

Jusqu'à la commission de réforme qui devient difficile à vivre : là aussi, on sent que de strictes consignes ont été données. Pour faire valoir un accident du travail aujourd'hui il vaut mieux réfléchir à deux fois avant de remplir sa déclaration : un mot maladroit et vous serez soupçonné de vouloir vous gaver au frais de l'état.

Rien de nouveau côté RASED, on reste en rade faute de pétrole.

Rien de nouveau du côté des précaires : CAE, CA, EVS AVS. On ne sait plus très bien ce que cela veut dire n'est-ce pas? A quoi bon essayer de comprendre, tout cela changera d'ici peu. Parions : les prochains contrats s'appelleront RJV : Retour à la Joie de Vivre. Ces contrats ne rapporteront rien mais permettront juste à l'esclave moderne de ne pas perdre son droit au RMI, ce Revenu de Misère Institutionnalisé.

Logique de marchand et de marché.

Tiens du nouveau : un article d'une obscure boutique anti-fonctionnaires paraît dans la Montagne. Vives réactions de nos collègues. Ils ont raison, et ils ont tort.

Raison de trouver le procédé navrant, tort de trop se victimiser en surestimant le poids de ces ragots sur le public.

Nous ne sommes pas les seuls à subir la logique des marchands, nous ne sommes pas les seuls à tempêter contre la mauvaise foi de nos dirigeants, nous ne sommes pas les seuls à penser que cela ressemble de moins en moins à l'esprit de la République.

A nous de savoir continuer à faire vivre nos idées. Nous ne gagnerons nos luttes qu'à force de conviction.

Erik Rousseaux

"Le Bulletin Syndical"

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

DIRECTION D'ÉCOLE

Ministre autoritaire : réponse solidaire

Nous y voilà : trente collègues directeurs ou directrices ont été sanctionnés par le retrait d'une journée de salaire au mois de février, soit une perte de 60 à 90 € environ selon les échelons.

Les collègues visés ne sont pas des martyres. Ils vont bien, merci, ils assument leur position et savent qu'ils vont pouvoir compter sur notre solidarité et la vôtre. Leur entêtement répond à l'acharnement de notre ministre et son refus obstiné du moindre dialogue.

Quelles leçons en tirer ?

Tout d'abord, la preuve est faite que le fumeux protocole de Robien n'a en rien réglé la question de la direction. Dans tous les départements, la lutte qu'ont menée les IA contre les directeurs a été longue et laborieuse. Envoi de lettres (recommandées dans certains départements) et rappels multiples pour « user » la résistance.

Certains collègues ont certes fini par renvoyer les enquêtes : et alors ? Depuis quand le fait de faire plier quelqu'un par la menace donne-t-il raison à l'agresseur ? Notre hiérarchie trouve-t-elle là motif de satisfaction ?

Deuxième leçon : les consignes données aux IA montrent à quel point il est important pour le ministre de faire croire que tout est réglé. Mais non, Monsieur le Ministre, tout n'est pas réglé, et vous êtes obligé de faire faire la sale besogne par vos IA.

La troisième leçon, c'est à nous tous de la tirer collectivement en décidant ensemble des suites que nous allons donner à ce mouvement :

REUNION DIRECTION D'ÉCOLE ET ISSR

MARDI 20 MARS 17h00, au SNUipp

(Bâtiment de l'horloge à Aurillac)

Appel à la solidarité pour les directeurs sanctionnés

Le combat de la direction d'école est celui de toute la profession. Tous et toutes nous pouvons être amenés à assumer demain cette fonction.

Vous l'avez compris et prouvé en signant massivement la lettre de soutien que nous avons transmise à l'Inspectrice d'Académie.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'aider les collègues sanctionnés en nous faisant parvenir un chèque de soutien.

Que vous donniez 5 ou 50 € en fonction de vos possibilités, vous montrerez ainsi l'importance que vous attachez à cette question.

La CFDT la CGT, et SUD éducation nous ont confirmé qu'ils s'associaient à cet appel.

Vous pouvez donc envoyer vos chèques de soutien au syndicat de votre choix en précisant au dos « solidarité direction ». Les sommes réunies seront redistribuées intégralement aux collègues victimes de sanctions.

Remboursement de la moitié des titres de transport

Conformément à la réglementation, les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État peuvent bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2007 d'une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Les principales conditions pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge sont les suivantes :

- utiliser des transports publics de voyageurs pour les déplacements "domicile-travail"

- acheter un titre de transport pour son trajet "domicile-travail" parmi les suivants :
=> cartes et abonnements annuels à nombre de voyages illimités (ou, si le transporteur ne propose pas ce type de titre de transport, cartes et abonnements mensuels à nombre de voyages illimités)

- => cartes et abonnements mensuels à nombre de voyages limités

Les billets journaliers et les abonnements hebdomadaires sont donc exclus du dispositif. Les titres doivent par ailleurs être nominatifs et valides.

Le décret n'est pas applicable lorsque les agents :

- perçoivent des indemnités représentatives de frais pour déplacement ou font l'objet d'une prise en charge et d'un remboursement du trajet "domicile-travail" au titre des frais de déplacement temporaire

- bénéficient d'un véhicule de fonction
- bénéficient d'un logement de fonction impliquant une absence de frais de transport

Les abonnements seront pris en charge sur la base de la classe la plus économique

pratiquée par l'entreprise de transport.

L'employeur prend à sa charge 50% du coût mensuel du titre de transport et sa participation ne peut excéder un montant plafond mensuel de 51,75 €.

Les cas de suspension de cette prise en charge sont définis comme suit :

La prise en charge de ces frais étant liée à l'accomplissement des trajets "domicile-travail", elle peut être interrompue par le bénéfice de congés pris pendant une durée supérieure à un mois au prorata du nombre de jours non travaillés. Les congés pouvant entraîner la suspension du paiement sont notamment :

- le congé de longue maladie, le congé de longue durée, le congé de maternité, le congé de formation professionnelle, le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, la consommation du compte épargne temps, la cessation progressive d'activité pour une quotité de temps de travail égale à 0%

La constitution et le dépôt des dossiers de demande de prise en charge se font selon aux modalités suivantes :

Les personnels concernés par ces dispositions voudront bien renseigner l'imprimé "demande de remboursement partiel des titres de transport afférents au trajet "domicile-travail" (vous trouverez cet imprimé sur le site du SNUipp Cantal ou à la section). Ils devront retourner cette demande accompagnée des originaux ou d'une copie des titres de transport nominatifs utilisés à compter du 1^{er} janvier 2007 à l'Inspection Académique – Division du Personnel Enseignant. Ces pièces devront être fournies tous les mois dans le cas des abonnements mensuels.

Permutations informatisées : les résultats seront connus « autour du 23 mars » selon les services du ministère.

Vous pouvez nous appeler à cette période pour connaître les résultats.

A titre indicatif, nous vous donnons ci-dessous la listes des demandes de départ du Cantal.

Le chiffre indique le nombre de demandes en voeu 1

Puy-de-Dôme	14
Lot	5
Haute-Loire	3
Lozère	3
Pyrénées-Atlantiques	3
Haute-Garonne	2
Loire-Atlantique	2
Rhône	2
Allier	1

Alpes-de-Haute-Provence	1
Aude	1
Corrèze	1
Gard	1
Gironde	1
Isère	1
Maine-et-Loire	1
Réunion	1
Savoie	1
Yonne	1

FORUM INTERNET

Il démarre tout doucement mais c'est une habitude à prendre.

Le forum du SNUipp Cantal n'a pas d'autre but que de vous donner l'occasion de vous exprimer.

Il peut être une bonne façon de rompre avec l'isolement et donner l'occasion d'échanges plus tranquilles que lors des AG, souvent brouillonnes et pendant lesquelles la parole revient souvent aux mêmes.

C'est aussi moins intimidant de laisser un message écrit que de parler dans un amphi.

Alors n'hésitez plus : rendez-vous sur le site

<http://15.snuipp.fr> et cliquer sur Forum !

FREINET A LA TELE

France 3 diffusera **jeudi 29 mars 2007 vers 20h50** un film de Daniel Losset consacré à Célestin Freinet et sa pédagogie:

"Le maître qui laissait les enfants rêver."

Pour une fois, il est conseillé de regarder la télé.

CONCOURS INTERNE DE PE :

3 postes sont proposés au concours dans le Cantal cette année.

BACK TO THE ISSR

La suppression d'une partie importante de l'ISSR est un consternant recul.

M. de Robien, qui se vantait très récemment sur une radio d'avoir « ouvert et réglé 26 dossiers concernant l'Éducation Nationale » n'aura rien fait d'autre que de rogner sur les moyens de tous les côtés, sans amener de progrès notables et en laissant derrière lui rancune et exaspération (quand il ne se mêle pas de lecture, de calcul ou de vocabulaire, domaines où il excelle dans l'art de la démagogie plus que dans celui de la pédagogie.)

Les attaques contre l'ISSR sont malvenues à double titre :

D'abord parce qu'un dialogue sur cette question était possible. Chacun s'accordant à reconnaître que le système n'était pas satisfaisant et méritait réexamen.

Ensuite parce que profitant du flou de certains textes et de leur interprétation par des juges, les services du ministère et les IA en profitent tout bonnement pour prendre des mesures qui s'apparentent à une lourde sanction, (l'ISSR a été révisée en cours d'année dans un certain nombre de départements !). Cela contre des collègues qui n'ont absolument rien à se reprocher !

C'est oublier que ce n'est pas pour rien que les postes de remplacement avaient été revalorisés : voici quelques années la désaffection des collègues pour ces postes avait fini par attirer l'attention et la nécessité de reconnaître les spécificités de la fonction et le coût des déplacements avait été admise.

Retour en arrière et nouvelles difficultés à prévoir.

On risque fort de voir à nouveau de jeunes collègues, au salaire déjà bien maigre, obligés de prendre ces postes pour constater amèrement qu'aller travailler leur coûte de l'argent !

Rappelons aussi que le montant de l'indemnité qui devrait être attribuée aux postes fractionnés n'est pas encore fixé : s'agira-t-il d'une véritable indemnité ou d'une simple aumône ?



**RÉUNION commune DIRECTION D'ÉCOLE ET ISSR
MARDI 20 MARS 17h00, au SNUipp
(Bâtiment de l'horloge à Aurillac)**

Sur le plan national de nombreux départements sont déjà entrés en lutte. Il s'agit bien sûr de ceux qui ont été touchés les premiers par les nouvelles mesures. Lettres de pétition, grèves, rassemblement à Paris devant le Ministère, demandes d'entrevue au ministre, etc

La riposte à envisager sur le plan départemental comme au plan national dépendra de vous tous.

Une chose est certaine : les dossiers chauds s'accumulent. Directions, Rased, ISSR etc : nous devons réagir fortement si nous voulons éviter de voir se réduire encore les moyens de l'Éducation Nationale. Le seuil de l'intolérable est déjà en train d'être franchi.

Loi dite de « prévention de la délinquance » + Base élèves = **DANGER !**

La mobilisation contre le projet de loi "prévention de la délinquance" n'a pas été totalement inefficace puisqu'elle a permis le retrait des dépistages précoces prédictifs des troubles du comportement des jeunes enfants (souvenez-vous du rapport de l'INSERM qui nous avait indigné) et l'abandon précipité des dispositions concernant la santé mentale adulte.

Il n'en reste pas moins que le texte a finalement été adopté par le Parlement et validé par le Conseil Constitutionnel. Ce texte reste inacceptable car dangereux pour les libertés individuelles et collectives. Le Collectif national unitaire de résistance à la délation (CNU), auquel la FSU et ses syndicats participe, réaffirme sa volonté de contrecarrer les atteintes aux droits des personnes qui ne manqueront pas de découler de l'application de ce texte. Le CNU considère également que les règles éthiques des professionnels concernés s'en trouvent bafouées.

Le CNU appelle les salariés et les citoyens à refuser le système de délation que ce texte organise. Le CNU interpellera les candidats à l'élection présidentielle sur leur engagement à abroger cette loi.

Pour ce qui concerne les enseignants du premier degré, le vote de ce texte doit nous rendre encore plus vigilant quant à la mise en place de l'outil « base-élèves ».

En effet, la loi met fin au secret professionnel en établissant la notion de « secret partagé » (défense de rire !), regroupant sous l'autorité du maire (pour les villes) ou du président du Conseil Général toute information jusque là confidentielle provenant de l'école, de la

police, de la justice ou des travailleurs sociaux.

L'outil « base-élèves », pourrait ainsi directement permettre au maire de supprimer les allocations familiales des familles dont les enfants sont trop absents, ou permettre à la police de rechercher des sans-papiers d'un simple clic de souris.

Plus que jamais, nous devons nous méfier de cet outil peut-être techniquement irréprochable et bien vendu par l'administration (formation et service après-vente bien assuré), mais potentiellement dangereux.

Nous devons exiger un bilan de l'expérimentation mise en place depuis plusieurs années dans d'autres départements, un bilan contradictoire avec, au minimum, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves (il serait tout de même assez singulier de fichier les familles sans leur accord).

Tous les fichiers informatisés mis en place jusqu'à aujourd'hui (STIC, FANAEG ou autres) ont tous connus des dérives et des détournements de finalité des fichiers. À titre d'exemple, le FANAEG (fichier des empreintes génétiques) devait en principe fichier les délinquants sexuels (comment s'y opposer ?). Aujourd'hui on sait que le fichage génétique concerne aussi les faucheurs d'OGM ou les voleurs de scooter de ministres ou anciens ministres...

Louis Joinnet, premier président de la CNIL nous le disait lors du colloque organisé, entre autres par la FSU, n'attendons pas qu'il soit trop tard pour nous opposer au fichage généralisé. Il ajoutait que ce ne devrait pas être seulement une préoccupation de gauchistes subversifs.

RESF : Réseau Ecole Sans Frontière

Senga (famille angolaise de Marmiers) : la régularisation de Senga a été annoncée par la Préfecture début octobre 2006, mais elle n'a toujours pas de carte de séjour !

En effet, la Préfecture met en doute depuis octobre l'authenticité des documents fournis (actes de naissances des enfants). Une fois c'est le tampon qui n'est pas le bon, une autre fois, c'est une photocopie au lieu de l'original... Bref, **ce n'est plus de la vérification, c'est de l'acharnement !**

Sans carte de séjour, Senga et ses enfants n'ont aucun droit, et en particulier aucun droit à allocations familiales ou autre aide financière, cette famille ne vit depuis 5 mois que grâce à vos dons !

Les caisses sont vides ou presque, **NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN D'ARGENT POUR AIDER LES FAMILLES, et en particulier Senga et ses 4 filles !!**

Envoyez vos dons à la CIMADE, bâtiment de l'horloge, place de la Paix, 15000 Aurillac. (argent liquide ou chèque libellé à l'ordre de CIMADE15)

Famille tchétchène avec 3 enfants (arrêtée au petit matin il y a plusieurs mois pour être renvoyée en Pologne où ils avaient été contrôlés) : cette famille est prise en charge par une commune rurale du Cantal. Nous bataillons toujours auprès de la Préfecture pour qu'ils puissent déposer une demande d'asile en procédure normale et non en procédure prioritaire comme le voudrait la Préfecture. La différence est importante : il n'y a pas de recours suspensif et pas de statut de demandeur d'asile (donc aucune aide financière, par exemple pour payer un avocat) en procédure prioritaire.

Tenguiz et Zurab Galustov (scolarisé à Monnet) : Le rassemblement du 6 mars a été une réussite : 250 manifestants.

Outre les lycéens, on a noté la présence de nombreux militants.

Réunions d'info et débats en prévision :

Conférence-débat le 30 mars à 20h30, salle 701, avec Catherine Wihtol De Wende, spécialiste des questions de migrations :
« migrants et citoyens »

Le 18 avril à la cave (à confirmer), projection du film « sans papiers, ni crayon » de Marie Borelli et du court métrage « laissez-les grandir ici »

« Sans papiers, ni crayon » : Un film qui donne la parole aux enfants et jeunes majeurs sans papiers, on suit le parcours sur 2 ans d'élèves d'origines diverses, leurs difficultés de vie et le témoignage d'enseignants, juristes et politiques.
Une première projection aurait lieu à 15h pour les lycéens et une autre en soirée tout public.

Cette projection aurait lieu à la Cave (indisponible le 25, d'où le changement de date).

On organise à la prochaine réunion

un groupe de travail pour préparer la projection et le débat.

« Laissez-les grandir ici » est la dernière production en date du RESF et de ses partenaires, c'est un très court métrage déjà programmé dans de nombreux cinémas partout en France (pas encore à Aurillac, mais on y travaille...).

Un film réalisé par un collectif de cinéastes militants, suite à un atelier d'écriture avec des enfants de sans papiers.

Vous pouvez le visionner sur : <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4631>

« Laissez les grandir » est aussi une pétition que vous pouvez signer en ligne sur le même site, **article4633**

Utilisez votre carnet d'adresse et faites connaître cette pétition autour de vous!

IMPORTANT : NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN D'ARGENT POUR AIDER LES FAMILLES !

Si vous n'avez pas encore fait de don, ou si vous voulez renouveler votre geste, envoyez votre chèque à la CIMADE, bâtiment de l'horloge, place de la Paix, 15000 Aurillac. (argent liquide ou chèque libellé à l'ordre de CIMADE15)

Les IUFM à l'heure du changement ?

Le Ministère a décidé l'intégration de plusieurs IUFM dès janvier 2007. Le nouveau cahier des charges de la formation des enseignants présenté au Conseil supérieur de l'Éducation le 14 décembre a fait l'objet d'un passage en force, et a été publié au JO du 28 décembre. Au terme de « négociations » extrêmement rapides, ce cahier des charges renonce à toute ambition concernant la formation initiale. Le Snuipp-FSU a voté contre ce texte, qui accroît le temps passé sur le terrain en PE2 et limite la possibilité d'une formation de haut niveau.

Le principe et le volume horaire du stage filé est entériné, les enseignements sont réduits à 400 heures, dont 120 consacrées à la maîtrise de la langue (50h en lecture) et 50h de formation seront différées en 1ère et 2ème année après la titularisation.

Ce cahier des charges fait l'impasse sur la nécessité de développer la recherche en éducation et en n'accordant pas le niveau master à la formation « bac+5 » des enseignants, alors qu'il est une référence européenne pour le métier d'enseignant. Notons aussi la disparition du mémoire.

L'évaluation de la capacité à enseigner sera plus exigeante avec le passage d'un Entretien de Qualification Professionnelle. Si le texte affirme de grands principes qui peuvent paraître intéressants, on peut se demander si ceux-ci seront appliqués : rien ne garantit la qualité de la formation.

Le SNUipp a contribué à faire évoluer quelques points : maintien de l'année de préparation au concours, reconnaissance de la place des formateurs 1° degré dans la formation.

Bilan stages filés : en octobre le SNUipp avait lancé une enquête nationale auprès des stagiaires et des écoles qui les accueillait afin d'évaluer la mise en place du dispositif de stage filé.

Il en ressort un sentiment général : celui de travailler dans l'urgence avec beaucoup de stress (préparation pour la classe, préparation pour le mémoire) et un manque d'information sur le fonctionnement institutionnel de l'école avec peu d'observation préalable puisque les PE2 sont plongés directement dans le métier dès le premier jour de la rentrée.

Il n'est pas acceptable que des stagiaires non formés soient utilisés comme « moyens d'enseignement » .

Une nouvelle enquête sera effectuée prochainement dans les écoles et auprès des stagiaires PE2.

Nicole Milhau

Communiqué de presse du SNUipp national du 21 février

Programmes de l'école élémentaire un nouveau passage en force?

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la tenue d'un Conseil Supérieur de l'Éducation jeudi 22 mars qui devrait se prononcer sur des modifications importantes des programmes de l'école élémentaire liées à la mise en place du socle commun.

Les programmes actuels ont été validés par plusieurs ministres, approuvés par le Conseil Supérieur de l'Éducation, le Conseil National des Programmes, après une large consultation des enseignants. Ils ne sont en vigueur au CM2 que depuis la rentrée 2004. Le SNUipp qui avait demandé la mise en place d'un comité de suivi constate qu'aujourd'hui aucune évaluation n'est réalisée. Plusieurs rapports de l'Inspection Générale, en lecture et en mathématiques, ne les remettent pas en cause mais recommandent, au contraire, un effort d'accompagnement et de formation dans leur mise en œuvre.

Le ministre est bien seul à demander leur changement et à mettre en place un pallier entre l'école et le collège qui risque d'accentuer la coupure entre école et collège.

A ce jour, aucune proposition, aucune concertation, n'ont été présentées aux organisations syndicales et aux enseignants du 1^{er} degré.

Le SNUipp estime inadmissible que de telles modifications soient préparées en catimini et adoptées dans la précipitation en mettant les acteurs de l'école devant le fait accompli sans tenir compte de leur expérience professionnelle.

Le SNUipp dénonce cette méthode et réitère son exigence d'une large consultation des personnels, des parents et des spécialistes avant toute modification d'importance des programmes.

Fête Nationale des Services Publics samedi 31 mars 2007 à Firmi dans l'Aveyron (à 5 km de Decazeville, direction Rodez)

LE SNUipp 12 est partie prenante de l'organisation de cette journée. à quelques semaines des élections présidentielles, la lutte pour la défense et le développement des services publics doivent s'inscrire comme un objectif national.

Trois moments importants sont prévus :

- 2 ateliers / débats le matin : états des lieux des services publics
- 2 ateliers / débats l'après-midi : développement des services publics – propositions
- La manif en deuxième partie d'après-midi

Organisation pratique de la journée.

ACCUEIL : A partir de 9 heures

ATELIERS : 10h30 - 12h Les thèmes choisis sont ceux arrêtés pour la fête : Services publics, états des lieux et propositions. 12 heure : APERO

REPAS : Soit dans des restaurants répertoriés, soit dans les stands des exposants.

ATELIERS : 13h30 - 15h deuxième(s) séance(s). Propositions. Luttés à mener.

DEFILE : 15h30 départ du défilé dans les rues de Firmi.

16h plantation de l'arbre des services publics sur la place de la mairie. L'arbre sera planté par une ou des Mariannes en costume

Discours des organisateurs, président de la convergence et du collectif, maire.

RESTITUTION A partir de 17h, restitution des ateliers par les rapporteurs en séance plénière. Séance plénière sur la place du marché

Le Cantal étant voisin de l'Aveyron, nous vous encourageons à vous rendre nombreux sur place pour participer à la réussite de cette journée.

SOS Enseignants déni- grés !

« SOS éducation » a encore frappé en faisant paraître le 8 mars dernier un encart payant dans « la Montagne » et dans d'autres journaux locaux. La chose a suscité de manière très compréhensible quelque agacement chez un certain nombre de nos collègues qui nous ont contactés.

Rappelons que c'est le deuxième encart payant que fait paraître cette association. Le premier comportait un appel à la délation à peine caché contre les enseignants qui n'appliqueraient pas la méthode syllabique. Cette fois, le texte prend des allures moins directement agressives en suggérant aux parents 4 « tests » de lecture, et en leur suggérant d'aller voir le professeur de leur enfant si celui-ci éprouve des difficultés.

Cette apparente bonne volonté voile à peine une véritable intention de nuire à la

sérénité des rapports parents/enseignants, avec le risque évident de faire naître des conflits inutiles autour de la question délicate de l'apprentissage de la lecture.

Le SNUipp avait commencé à prendre des contacts pour demander à la Montagne de faire paraître une réponse unitaire. Mais dès le lendemain paraissait un billet de Michel Lemaître, journaliste à la Montagne, qui nous donnait toute satisfaction.

Celui-ci s'excusait de la « légitime émotion » qu'avait provoqué cette publicité mais expliquait que juridiquement le refus d'un texte « très contestable certes mais dépourvu d'éléments susceptibles de tomber sous le coup de la loi » s'apparenterait à un refus de vente.

Il ajoutait que « Sur le fond, rien, absolument rien, ne justifie un message alarmiste qui ne repose ni sur des postulats scientifiques avérés ni sur la moindre évaluation fiable ».

Après des commentaires assez justes

sur les méthodes de lecture et un coup de chapeau à tous ceux qui travaillent sur l'évolution de la pédagogie, il concluait : « Des progrès bien réels ont été, et seront encore réalisés. Les assimiler à des reculs, en exhumant des conflits totalement obsolètes, relève au mieux de la confusion, au pire de la mauvaise foi. »

Dont acte.

Et gardons-nous de donner à cette association plus d'importance qu'elle n'en a.

En revanche nous nous adresserons une nouvelle fois à Madame l'Inspectrice d'Académie pour lui demander de se positionner clairement par rapport à ces pratiques, (ce qu'elle avait refusé de faire la première fois) et **nous demandons à tous les collègues de nous avertir si des parents avaient des réactions fâcheuses directement liées à cet article.**

Vous pouvez aussi vous exprimer sur cette question ou sur d'autres sur le forum du SNUipp (<http://15.snuipp.fr>)